

Hausse des tarifs de l'énergie : à Colombes, de l'eau dans le gaz entre l'office HLM et ses locataires

L'amicale des locataires demande une renégociation des tarifs du gaz car le contrat signé à l'été 2023 au nom de Colombes Habitat Public, le principal bailleur social de la ville, entraîne une forte augmentation du montant moyen des factures.

Par [Olivier Bureau](#)

Le 6 mai 2024 à 07h12



Colombes, le 12 avril. L'antenne locale de la Confédération nationale du logement a lancé une pétition exigeant la renégociation du contrat du gaz. LP/Olivier Bureau

Ça sent le gaz dans les relations entre la Confédération nationale du logement (CNL) et Colombes Habitat Public (CHP), le premier bailleur social de la ville. La CNL a lancé une pétition afin d'obtenir la renégociation du contrat du gaz conclu à l'été 2023. Selon les locataires, le nouveau contrat va considérablement plomber la facture des habitants. « On va passer de 41 euros par mégawattheure (MWh) sur la période 2021-2023 à 65 euros, soit une augmentation de près des deux tiers pour 2023-2025 », dénonce Lionel Gamard, président du conseil local de la CNL et administrateur représentant les locataires au conseil d'administration de CHP.

Face à cette hausse spectaculaire, les locataires ont remis leur pétition à la direction de leur bailleur social il y a quelques jours. Le texte a recueilli 2 310 signatures. « Non seulement l'augmentation était forte mais en plus, depuis la

signature du contrat, le prix du gaz est descendu à 28 euros le MWh, pointe Lionel Gamard. On est donc actuellement à + 135 %. »

La question est sensible à Colombes. Colombes Habitat Public, c'est 8 946 logements dont les deux tiers chauffés en collectif. Les locataires, eux, se sont organisés en amicales. L'Union nationale des locataires indépendants (Unli) dispose d'un siège au conseil d'administration et la CNL des trois autres dévolus aux représentants des locataires. « On a 800 adhérents dont 650 répartis dans nos 45 amicales du parc de Colombes Habitat public », indique un membre de la CNL.

« La hausse du chauffage va vraiment peser sur les ménages, alerte François, du quartier [des Fossés-Jean](#). Avec le système de provisions puis de régularisation au second semestre 2024, cela risque de faire mal cet automne. Ce sont les plus modestes qui seront pénalisés. Certains ne se chauffent presque plus... » « Bientôt les charges seront supérieures aux loyers », prédit sombrement Catherine, du Petit-Colombes.

« On va en arriver à bénir le réchauffement climatique »

CHP achète le gaz à deux fournisseurs, les sociétés CRAM et [Dalkia](#). « Il ne faut pas oublier ce qu'il s'est passé avant le dernier contrat, se défend son directeur général, Olivier Audubert. Depuis le contrat de performance énergétique qu'on a signé en 2013, nous avons obtenu une diminution de 30 % de la consommation d'énergie avec un gaz à 19 euros le MWh jusqu'en 2021. On est alors passé à 41 euros juste avant [la guerre en Ukraine](#). Nos locataires n'ont pas subi l'explosion du prix de l'énergie. Le gaz était monté à 173 euros, quand même. Il y a un an, on a fait des études et des simulations pour finalement toper à 65 euros. D'autres bailleurs [payent beaucoup plus cher](#). »

Olivier Audubert assure avoir réparti la progression précédente (de 19 à 41 euros) en augmentant légèrement les provisions pendant trois ans afin d'éviter une hausse trop brutale lors de la régularisation des charges. « Aujourd'hui, je comprends la colère de la CNL, bien sûr, dit-il. Ce mécontentement est logique mais nous cherchons une solution. » CHP essaye actuellement de chiffrer ce

que coûterait la dénonciation du contrat. Mais casser l'accord pourrait se révéler plus cher que ne rien faire.

Afin de rendre la hausse moins douloureuse, le bailleur pourrait aussi jouer sur les provisions. Si l'hiver 2024 est doux comme le dernier, le nouveau contrat entraînerait une augmentation de 10 %. « Avec un hiver normal, ce serait + 20 %, avance Olivier Audubert. Si c'est trop cher, on répartira l'augmentation dans le temps. »

Pas de quoi ramener la sérénité dans les rangs des locataires. « Il y a le chauffage l'hiver mais aussi l'eau chaude le reste de l'année, tout cela ne sera pas indolore, gronde un membre de la CNL. Avec toutes les hausses et [l'inflation](#), des locataires ont le choix entre payer leur loyer ou manger. »

Un brin amère, Christine, de l'emblématique tour Z aux Fossés-Jean, ironise : « Cela pourrait prêter à sourire si ce n'était aussi grave, mais on va en arriver à bénir le changement climatique pour éviter le coup de bambou de la facture de chauffage. »